

CONSEIL MUNICIPAL**Procès-verbal de la séance du 30 octobre 2014 à 20h30**

Présidence	M. T. Hunziker
Présents	Mmes C. Chiriatti, A. Mathys et R. Selitrenny Flores MM. T. Borel-Jaquet, C. Brühlhart, L. Luisoni, D. Nicole, R. Madarasz, F.-R. Mahrer et B. Riedweg
Excusés	Mmes C. Di Stasi et J. Malbaski MM. E. Fillet et C. de Meyer
Absents	MM. F. Baroz et Y. Bischofberger

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Présentation du budget 2015
7. Forum participatif – fixation de la prochaine rencontre
8. Règlement du Conseil municipal – présentation des modifications
9. Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance – vote des statuts
10. Aménagements extérieurs du groupe scolaire – présentation
11. Propositions individuelles et questions

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014

Monsieur François-Régis Mahrer demande quelques corrections sur les informations qu'il a données en qualité de Président de la commission solidarité.

Monsieur Didier Nicole demande de corriger la numérotation des pages 9 et 11.

Il demande également qu'au point 4, à la page 12, soit rajouté un «s» à chemin.

Monsieur Luisoni fait remarquer que le procès-verbal reprend trop l'oralité de la séance. Il souhaiterait qu'il soit plus synthétique. Monsieur Arter informe que Madame Bennici n'était pas présente pour la prise du procès-verbal, ce qui explique le mot à mot.

Monsieur Hunziker demande qu'à la page 6, au point «commission de l'aménagement et de l'environnement», on remplace «avant» par «après». Il demande également que le texte, avant votation par l'assemblée soit «le Président lit la délibération et la soumet au vote».

Après ces quelques remarques, le procès-verbal est accepté par 9 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du Bureau

Pas de communications du bureau.

3. Communications de la Mairie

Le Président passe la parole à Monsieur le Maire.

Etablissements pénitentiaires

Depuis le 3 octobre, et jusqu'au 3 novembre, un dossier de modification de zone concernant Brenaz qui est à l'enquête publique. Ce dossier reviendra sur la table du Conseil municipal afin de valider ou non cette modification de zone.

Le Conseiller d'Etat en charge du projet d'établissement « les Dardelles » souhaite que les travaux réalisés ce printemps par le comité de pilotage soient présentés aux représentants de la commune de Puplinge.

L'Exécutif propose qu'une commission d'aménagement élargie reçoive les représentants de l'Etat, et ce dès que les plans du rapport du comité de pilotage seront parvenus à la Mairie.

Monsieur Luisoni demande à ce que le Conseil municipal ne se détermine que lorsqu'il y aura une prise de position sur la motion actuellement en étude par la commission des travaux du Grand-Conseil et ce de manière à ce que rien ne se fasse de manière hâtive pour justifier d'un fait.

Monsieur Riedweg informe qu'actuellement 54 projets sont à traiter par la commission des travaux du Grand-Conseil.

Fonds LUP

La commission des Fonds LUP a accepté de participer au financement de l'acquisition des immeubles «Hutins» en construction par la fondation de la commune de Puplinge pour le logement. Un premier versement de 900'000.- CHF va être réalisé ces prochains jours. Le solde interviendra lors de la prise de possession des appartements, soit courant 2016.

Le total des versements de l'Etat, environ 4'900'000.- CHF, représentent une grande partie des fonds propres de la Fondation.

Rond-point route de Jussy- route des Brolliets

La commune a obtenu, de la Direction Générale des Transports, le maintien du giratoire dans sa configuration « chantier » jusqu'à fin janvier 2015.

Afin de maintenir cet élément positif pour le trafic à ce carrefour, l'Exécutif va solliciter un permis de construire pour un aménagement provisoire. Inscrite au projet de budget 2015, la réalisation d'un tel giratoire provisoire permettra d'attendre que le canton réalise un élément définitif, dès que ses finances le permettront.

Travaux SIG – route de Presinge

Les SIG ont informé la Mairie, en début de semaine, des difficultés rencontrées sur le chantier de la route de Presinge.

Ces éléments ont provoqué un retard de deux semaines sur le chantier. La fin de ce chantier et des mesures de circulation qui y sont liées, est reportée au 14 novembre 2014.

Chemisage de canalisations

L'entreprise Scrasa a rencontré un problème de livraison des gaines pour les collecteurs d'eau pluviales de la rue de Graman. Ce retard a imposé une interruption de chantier pendant 15 jours en octobre et un report de la fin du chantier à fin novembre 2014.

La déviation des TPG entre les arrêts « Puplinge-Mairie » et « Mon Idée » est maintenue jusque-là.

Route de Puplinge

Comme annoncé lors du Conseil municipal du 25 septembre 2014, dans le but de sécuriser la partie de la route de Puplinge entre le carrefour avec la route de Cornière et la ferme Dessuet, le resurfacement de ce tronçon a été réalisé le 16 octobre. Il ne manque plus que les derniers marquages pour clôturer ce dossier.

Un dépassement de crédit budgétaire sera présenté au Conseil municipal au moment du vote des comptes 2014.

Parking Frémis

L'évolution du chantier a nécessité le déplacement de l'entrée de ce dernier et la suppression de 8 places de stationnement.

Sans la suppression de ces places de stationnement, l'accès au chantier n'était plus possible et donc après discussion entre Monsieur Arter et le représentant des propriétaires de l'immeuble de la poste et du parking, situé entre deux, qui est remercié car il a accepté une modification du parking privé devant les hangars qui permettra de mettre à disposition du public, dès lundi 3 novembre les 8 places de parking supprimées.

Des bacs à fleurs ont déjà été posés pour délimiter la partie publique, accessible depuis le parking Frémis, de la partie privée dont l'accès demeure le long de l'immeuble de la Poste.

Monsieur le Marie passe la parole à Monsieur Nussbaum, Adjoint.

Commission Solidarité

Monsieur Nussbaum rappelle à la commission Solidarité que les séances se tiennent, en principe, en Mairie et que si ce n'est pas le cas, il y a lieu d'en avertir le secrétariat et le magistrat concerné.

De plus, il est impératif que les dossiers étudiés reviennent en Mairie, au plus tard en même temps que le procès-verbal de la séance, pour leur classement et pour que les paiements des subventions décidées puissent être effectués.

Afin de garantir l'ensemble des versements sur 2014, tout octroi de subvention doit parvenir au secrétariat avant le 30 novembre 2014 avec le dossier en annexe.

De plus, et cela concerne toute les commissions, il est rappelé aux commissaires qui ne peuvent participer à une séance, qu'il est très important de se faire remplacer afin que le travail en commission puisse se faire correctement.

4. Communications des Présidents de commissions

Commission de l'animation et de l'information

Madame Chiriatti, Présidente, informe que le prochain tournoi de Jass est organisé le dimanche 16 novembre 2014.

Commission petite enfance – aînés

Monsieur Brühlhart, Président, informe que Monsieur Gremaud, Président du club des aînés, souhaite informer le Conseil que tout va bien au sein du club des aînés. Plusieurs activités sont proposées, selon le compte rendu que l'on peut consulter sur CMnet. Le club compte toujours plus de membres. Il souhaite également faire savoir que les manifestations auxquelles participent les membres du club des aînés sont financées par leur organisateur et non pas par le club.

Commission des travaux

Monsieur Madarasz, Président informe que la commission des travaux a préavisé favorablement, dans sa séance du 20 octobre 2014, la proposition de budget 2015 qui sera présenté durant cette séance.

Commission solidarité

Monsieur Mahrer, Président, informe que la prochaine séance aura lieu le 10 novembre 2014 à 20 heures à la salle du Conseil.

5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Monsieur le Président informe l'assemblée de la décision de l'assemblée générale de l'ACG relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2015 de l'ACG.

Cette décision étant soumise au droit de véto des Conseils municipaux, Monsieur le Président demande si un Conseiller souhaite s'exprimer à ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, le conseil municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de véto.

6. Présentation du budget 2015

Monsieur le Président informe qu'après le travail des commissions permanentes, qui ont étudié le projet de budget 2015 les concernant entre le 13 et le 20 octobre 2014, il passe la parole à Monsieur Nussbaum Adjoint en charge des finances.

Monsieur Nussbaum présente, dans les grandes lignes, le projet de budget 2015, qui a été distribué à chaque conseiller, tel que proposé par l'Exécutif communal avant analyse par la commission des finances qui se réunira le 3 novembre 2014. Il rappelle à toutes et à tous que deux semaines sont données à chacun pour l'étude de ce budget 2015, à l'issue desquelles, il devra être voté durant la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2014. Les remarques ou questions sont à soumettre soit à Monsieur Arter, soit au Président de la commission des finances ou au secrétariat.

Monsieur Mahrer remarque que le budget 2015 de la commune est de frs 6'106'000,-- et que si l'on voulait respecter l'intention de la commission solidarité d'octroyer 1% ou au plus proche, du budget annuel à la solidarité internationale, le budget de la commission solidarité devrait se monter à frs 61'000,-- pour 2015. Or, il est prévu dans le projet de maintenir le budget actuel, soit frs 55'000,--. Il fait d'emblée la proposition de mettre le budget 2015 de la commission solidarité à frs 60'000,--. Il ajoute que c'est un peu moins que le 1% mais dans ce cas, la commune n'est pas sur la pente descendante mais dans une continuité, en termes relatifs.

Monsieur Luisoni intervient en s'étonnant de la diminution des chiffres transmis par l'administration fiscale, qui, selon lui, n'étaient pas discutables. Monsieur Nussbaum répond que l'Exécutif a reçu une donnée objective dont il a tenu compte dans son projet de budget après consultation du département des finances, qui est la connaissance du départ d'un important contribuable et ce avant la fin de l'année 2014. Cette donnée a pour conséquence que les recettes fiscales pour 2014 vont baisser étant donnée qu'au 31.12.2014 ce contribuable ne sera pas imposable sur la commune, car c'est son lieu de résidence, à cette date, qui fait foi. En effet, il n'y a pas de prorata temporis lors d'un départ de contribuable, la commune perd l'impôt de ce contribuable pour toute l'année 2014.

Monsieur Luisoni ajoute qu'il lui paraîtrait plus cohérent de conserver les recettes fiscales telles que transmises par le département des finances, car si la commune applique aujourd'hui une correction à la baisse pourquoi ne le ferait-elle pas à la hausse une autre fois. Il pense qu'au moment du budget il est toujours possible d'avancer des arguments sensés et cohérents pour modifier les estimations de l'Etat et créer des exceptions chaque année.

Monsieur Nussbaum répond que cela n'a pas été fait les années précédentes car l'Exécutif ne connaissait pas ces chiffres. De plus, la correction a été faite d'entente avec le département des finances. Cette question sera discutée à la commission des finances.

Monsieur Riedweg demande par quel budget a été financé le bassin de rétention. Monsieur le Président répond que son financement provient du crédit d'investissement qui a été voté par le Conseil municipal en 2013. Monsieur Riedweg demande également s'il y a des décaissements pour ce bassin. Monsieur le Président répond que cela va coûter frs 900'000,-- à la commune mais qu'elle va toucher environ un million de subventions. Monsieur le Maire précise que la commune perçoit des fonds de l'Etat, calculés sur la capacité financière de la commune. Une partie du montant de l'investissement provient des taxes d'écoulement. De plus, par l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi, l'amortissement de l'installation et les frais de fonctionnement ne seront plus à charge de la commune mais seront remboursés par ce fond d'assainissement intercommunal. Ce fonds est alimenté par une augmentation de la facture d'eau de chaque consommateur ainsi que par la taxe d'imperméabilisation des sols du domaine public.

7. Forum participatif – fixation de la prochaine rencontre

Suite à la demande de Monsieur Luisoni et comme accepté lors de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014, la discussion est ouverte sur la période à retenir pour l'organisation du forum participatif.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Luisoni.

Monsieur Luisoni souhaite faire un tour de table pour connaître l'opinion de chacun quant au besoin de fixer une journée participative et à quelle période. Effectivement, voter collectivement pour organiser cette journée avant les élections, n'est plus approprié. Il déplore la décision prise unilatéralement et sans communication. Il propose un tour de table sur la logique d'échange. Monsieur Marti répond que la décision a été prise au milieu de l'été et ce par la grande importance de certains dossiers qui demandent du temps et qui n'ont pas permis de prendre une décision par l'Exécutif, dans de meilleurs délais. Monsieur Luisoni regrette également qu'on ne lui ait pas répondu immédiatement que ce point ne pouvait pas être mis à l'ordre du jour de la séance du 25 septembre 2014 et qu'il l'apprenne à la réception de l'ordre du jour. Cette manière de faire le laisse imaginer que c'est intentionnel de la part de l'Exécutif et cela crée un sentiment de malaise au Conseil municipal.

Monsieur Nicole rappelle qu'un tous-ménages a été envoyé aux 2000 habitants de la commune et qu'uniquement 14 personnes se sont manifestées. Peut-être faut-il se poser la question de savoir si cela intéresse les habitants. Monsieur Luisoni pense que l'on aurait dû communiquer de manière plus transparente quant au but de cette journée. L'Exécutif ne partage pas ce point de vue.

Monsieur Mahrer pense que le support de la communication n'était peut-être pas adéquat et ajoute qu'il serait dommage de se priver d'une rencontre en direct avec la population. Il y a une action plus dynamique à élaborer en se demandant comment aborder la population pour la toucher. Ce serait intéressant, surtout dans cette période où beaucoup de choses se passent au sein de la commune.

Monsieur Marti informe qu'un tous-ménages a été envoyé, une information a été inscrite sur le site internet. Il ajoute que pour certaines manifestations, il y a eu peu de communication au préalable et l'on a pu toutefois constater un fort taux de participation comme cela a notamment été le cas pour féliciter Monsieur Tramer au mois de septembre 2014, lors du pique-nique communal.

Monsieur le Président propose à l'assemblée qu'elle se prononce sur la pertinence de cette journée. Par 8 voix pour et 2 abstentions, l'assemblée accepte l'organisation d'une journée participative en 2015.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur sa volonté d'organisation cette journée participative, avant les élections du mois d'avril 2015. Par 1 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention, l'assemblée refuse que la journée participative soit organisée avant les élections du mois d'avril 2015.

Au vue de la décision, Monsieur Luisoni se mettra en lien avec la Mairie en temps opportun pour l'organisation d'une prochaine séance en vue de l'organisation de cette future journée participative.

8. Règlement du Conseil municipal – présentation des modifications

Monsieur le Président informe l'assemblée que les documents transmis sont la version du règlement en vigueur ainsi qu'un document avec les modifications proposées par le bureau du Conseil. Les modifications sont surlignées.

Ce document n'est pas révolutionnaire. Il s'agit d'une mise à jour du règlement actuel au regard de la Constitution et des lois cantonales, qui ont évolué ces dernières années.

Monsieur le Président informe que le vote du règlement du Conseil municipal sera porté à l'ordre du jour de la séance du 13 novembre 2014. Monsieur le Maire demande à ce que les propositions ou modifications soient transmises à Monsieur Arter avant le 10 novembre 2014.

9. Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance – vote des statuts

Dans le but de donner un organe de gestion au futur Espace de Vie Infantile, la commission Petite enfance - Aînés a rédigé des statuts pour la création d'une fondation communale de la petite

enfance. Monsieur le Président transmet la parole à Monsieur Brülhart, Président de la commission aînés – petite enfance.

38 places de crèche (8 places de 0 à 1 an, 10 places de 1 à 2 ans, 20 places de 2 à 4 ans), 40 places au jardin d'enfants et environ 20 places pour la garderie seront proposées dans le futur espace de vie infantine qui sera dirigé par une direction et la future Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance, elle-même constitué d'un comité comme mentionné dans le projet de statuts remis ce soir.

Le bâtiment devrait être terminé pour la rentrée d'août 2015, en gardant une petite marge, ceci permettrait aux jardins d'enfants et garderie d'intégrer les nouveaux locaux après la fin des vacances d'octobre 2015.

Pour ce qui est de la crèche, elle pourra être ouverte début 2016, ce qui correspondra mieux aux besoins réels et à l'arrivée des nouveaux habitants et de nouveaux contribuables du quartier des Hutins.

La commune de Choulex est intéressée par 2 places par catégorie d'âge et la commune de Presinge a fait parvenir un courrier, le 23 septembre 2014, à l'Exécutif, confirmant leur intérêt pour 1 place de crèche place par catégorie d'âge, au prix approximatif de frs 30'000,-- la place. La FER n'a pas été en mesure de confirmer son intérêt avant la séance de ce soir et de plus il est fort probable qu'elle n'est pas intéressée car elle ouvrira une structure sur Thônex. Par conséquent il y aurait 7 places par catégorie d'âge réservées aux enfants de Puplinge, ce qui devrait couvrir les besoins estimés.

La commission «aînés – petite enfance» s'est réunie le 9 septembre 2014 pour travailler sur les statuts de la future Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance qui sont présentés ce soir. A l'unanimité, ses membres ont préavisé favorablement le projet de statuts publié sur CMnet. La structure juridique qui a été choisie pour la gestion de ce futur espace de vie infantine, soit une fondation de droit privé, a été choisie entre 4 possibilités :

- crèche municipalisée (demandant une gestion complète de la structure par la Mairie ce qui demande des connaissances en matière de petite enfance que la Mairie n'a pas et présente une lourdeur),
- Association gérée par une structure extérieure privée, mais dans ce cas la commune n'a plus aucune maîtrise de l'espace et de sa gestion mis à part son financement.
- Fondation de droit public mais qui demande un délai important d'attente de 6 mois à 1 an pour l'aval des statuts par le Conseil d'Etat et le Grand-Conseil qui permet la création de la Fondation. Ce délai est trop important et ne permettait pas d'ouvrir le jardin d'enfants en août 2015.
- Fondation de droit privé qui a pour avantage d'associer pour la gestion des personnes désignées par le Conseil Municipal et présente un gain de temps pour la création de la Fondation auprès d'un cabinet de notaire, soit quelques semaines.

Le 19 septembre 2014, le projet de statuts a été transmis à l'ASFIP (Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, pour approbation. L'ASFIP a répondu le 2 octobre 2014 demandant une petite correction et informant l'Exécutif que l'Autorité cantonale de surveillance était disposée à en assurer la surveillance.

La semaine prochaine, L'Exécutif, Madame Bennici et lui-même rencontreront Monsieur Chave de l'association Amalthée afin qu'il soumette son offre pour la mise en place du futur EVE et notamment pour :

- la mise en place d'une convention de prestation, y compris la grille tarifaire, entre la Fondation et la commune de Puplinge qui déterminera le montant de la subvention annuelle de la commune et les engagements de chaque partie,
- l'engagement d'une Directrice ou d'un Directeur,
- la rédaction du cahier des charges des collaborateurs,
- l'élaboration du règlement et des statuts du personnel,
- l'évaluation des besoins en matériel,
- la reprise du personnel des jardins d'enfants actuels par la future fondation dès la rentrée de fin août 2015 (même si le déménagement est plutôt probable en octobre 2015).

Cet accompagnement devrait être pris en charge par la commune puis remboursé par la future fondation au moyen du capital de dotation et/ou du prêt.

Début septembre 2014, la commune a demandé l'adhésion du futur EVE à la FIPEGS (Fédération des institutions petite enfance genevoises suburbaines) qui a répondu favorablement le 23 septembre 2014.

Monsieur le Maire et Madame Bennici rencontreront le Président et la vice-Présidente, en novembre afin de leur soumettre les propositions de contrats et de mandat d'Amalthée, pour conseils. L'adhésion à cette Fédération permet de profiter de l'expérience d'autres espaces de vie infantine et de prendre les meilleures décisions quant au mandataire Amalthée et l'engagement du personnel du futur espace de vie infantine.

Quant aux statuts, du fait de l'évolution du dossier, il est proposé à l'assemblée d'adapter les statuts de la manière suivante :

- pour garder plus de flexibilité, les personnes désignées par le Conseil Municipal ne seraient pas obligatoirement membre du conseil municipal. Il y aurait au maximum deux représentants pour les communes tierces, au lieu de trois prévues initialement, en contrepartie le conseil désignerait trois représentants au lieu de deux selon les articles 12 et 30 du projet des statuts.

Monsieur Brülhart ajoute qu'il s'agit également de se prononcer, lors de la prochaine séance du Conseil municipal, sur les personnes désignées par le Conseil municipal qui se présenteront, au sein du Conseil de Fondation.

Monsieur le Président demande qui sont les parties (Fondation – Commune) du contrat de prestation et à quelle période il sera élaboré. Monsieur le Maire répond qu'il sera soumis au Conseil municipal, en début 2015, afin qu'il se prononce par une délibération.

Il demande également qu'au point 20 des statuts, le procès-verbal soit adressé à chaque membre.

Monsieur Luisoni demande si au point 12, les deux membres sont par commune. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une place par commune tierce.

Monsieur Nicole se questionne quant à l'élection de cinq ans dès le 1^{er} octobre, à l'article 13.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement c'est un peu court de fixer une séance entre le mois de juin et le mois d'octobre et propose que cela soit corrigé afin que l'entrée en fonction soit fixée le 1^{er} janvier de l'année suivant le début de chaque législature des autorités communales, comme pour la fondation pour le logement.

Monsieur Nussbaum se questionne sur la pertinence de l'article 27 quant à la révision des statuts qui échapperait au Conseil municipal. Monsieur le Maire propose que l'on ajoute à la fin de l'article 27 «avec l'accord préalable du Conseil municipal».

Monsieur Luisoni fait remarquer que les articles 30 et 14 sont contradictoires. Monsieur le Maire propose qu'au point 2, soit mentionné «La composition du conseil de fondation, désigné lors de sa création, est identique jusqu'au 31 décembre 2020.» et que le reste du texte soit supprimé.

Monsieur Luisoni demande pourquoi c'est l'Exécutif qui décide de l'élection du Président du conseil de fondation, selon l'article 15 alinéa II.

Monsieur le Maire répond qu'il est important que le Président soit habitant de la commune et propose que l'on corrige «est désigné par le conseil de fondation» plutôt que «par l'Exécutif».

Plus aucune remarque ou modification n'étant formulée, Monsieur le Président soumet la délibération au vote.

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre t, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet de statuts ci-annexé,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité

1. De créer une fondation communale de droit privé pour la petite enfance à Puplinge
2. D'approuver les statuts, lesquels feront partie intégrante de la présente délibération.
3. De doter la fondation d'un capital de CHF 100'000.-
4. De faire un prêt à la fondation d'un montant maximal de CHF 100'000.-

5. De désigner Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs à ces opérations
Monsieur le Président rappelle que l'élection des représentants du Conseil municipal au sein de la Fondation se fera à la prochaine séance du Conseil municipal et demande à l'assemblée d'y réfléchir.

10. Aménagements extérieurs du groupe scolaire – présentation

Monsieur le Président informe qu'en complément à la réalisation de la crèche ainsi qu'au réaménagement de la rue de Graman, il est proposé d'ouvrir un crédit d'investissement pour la réalisation des aménagements extérieurs du groupe scolaire.

Il passe la parole à Monsieur Madarasz, Président de la commission des travaux, qui fait une présentation des plans de réaménagement de la place d'accès à l'école de Puplinge et ce dans le but principal de sécuriser les enfants dans leur accès à l'école mais également de replacer des jeux enlevés, du fait de la construction de l'espace de vie enfantine, et le réaménagement de l'espace occupé actuellement par les jardins d'enfants.

Monsieur Mahrer demande si le point de déchèterie ne pourrait pas se trouver plus loin des habitations. Monsieur Garnier répond qu'il a été pris en compte le besoin de la crèche et d'une pertinence pour le tri des déchets découlant de l'utilisation de la salle communale et de l'immeuble d'habitations. Monsieur Nussbaum fait remarquer que la distance entre la déchèterie et les habitations est sensiblement la même que celle située à la route de Cornière qui ne pose pas de problèmes.

Monsieur Luisoni fait remarquer que le couvert à vélos devrait se trouver plus près de l'école.

Monsieur le Maire ajoute que cela a été étudié par un bureau spécialisé.

Monsieur Luisoni demande pourquoi l'accès par le chemin arrière ne serait-il plus possible ?

Monsieur Garnier répond que cette problématique sera évoquée mais il faut savoir que la commune subit passablement de déprédations dans ces endroits situés derrière l'école, car à l'abri des regards. Monsieur Luisoni s'oppose à la restriction d'accès du public au préau de l'école durant et après les horaires scolaires.

Monsieur le Président informe que le vote de ces aménagements extérieurs seront portés à l'ordre du jour de la séance du 13 novembre 2014.

11. Propositions individuelles et questions

Aucune proposition individuelle ou question.

La parole n'étant plus demandée, le Président déclare la séance close. Il est 22 heures 55.

Le Président :

Thomas HUNZIKER

COMMUNE DE



La Vice-présidente :

Le Secrétaire :

Carole DISTASI

Patrick ARTER

Puplinge, le 7 novembre 2014